



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 1/8

1 - IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial (et N°AMM) : SPASIS (N°AMM : 9800401)

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) : Huile insecticide

1.3 – Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : B.H.S
1, Rue du Gué Malaye
95470 VEMARS
Tél. : 01 34 31 23 23
Mail : fds@bhs.fr

1.4 – Numéro d'appel d'urgence

B.H.S Tél. : 01 34 31 23 23
Fax : 01 34 31 23 24
Horaires d'ouverture : 9h-12h
13h30 - 18h

Mail : fds@bhs.fr
Site Internet : www.bhs.fr
INRS (ORFILA) Tél. : 01 45 42 59 59 (accès aux coordonnées des centres anti-poison français, aide médicale gratuite hors coût d'appel)

Site Internet mentionnant les N° de téléphone des centres anti-poisons français <http://www.centres-antipoison.net/>

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

REGLEMENT (CE) N° 1272/2008		
Classe de danger	Catégorie de danger	Mentions de danger
Danger par aspiration	1	H 304
Danger pour le milieu aquatique	3	H 412

Les textes correspondant aux mentions de danger (phrases H) sont indiqués dans la section 16.

Classification conformément à la directive UE 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE	
Symbole de danger / catégorie de danger	Phrases de risque
/	R 52/53

2.2 – Eléments d'étiquetage

Classification / Etiquetage selon la Directive sur les préparations dangereuses n°1999/45/CE

SYMBOLE		DANGER
MENTION DE DANGER	H 304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H 412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
CONSEILS DE PRUDENCE	P 101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 2/8

P 102	Tenir hors de portée des enfants.
P 261	Eviter de respirer les vapeurs.
P 270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P 271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P 273	Eviter les rejets dans l'environnement.
P 301 + 310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement le centre anti-poison ou un médecin.
P 331	Ne pas faire vomir.
P 391	Recueillir le produit répandu.
P 405	Garder sous clef.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe 3 : Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon non traitée de 20 m pour les arbres fruitiers et de 5 m pour les autres cultures par rapport aux points d'eau.

2.3 – Autres dangers

Voir section 12 – Résultats des évaluations PBT et vPvB.

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Type de formulation : HUILE BLANCHE.

Ce mélange est dangereux. Il contient les composants suivants (composants participants à la classification du mélange ou présents au dessus du seuil de concentration déclarable).

Composants	Concentration (en %)	N° CAS N° CE N° Index N° Enregistrement	Classification (1999/45)	Classification (1272/2008)
Huile de paraffine	94	8042-47-5 232-455-8 / /	/	Asp Tox. 1 : H304

Les textes correspondant aux mentions de danger (phrases H) et phrases de risque sont indiqués dans la section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 – Description des premiers secours

CONSEILS GENERAUX	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS D'INHALATION	En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Bien rincer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
EN CAS D'INGESTION	Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 3/8

gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir
mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par
ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent, en cas de malaise ou de doutes, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Aucun antidote spécifique connu.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 – Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES	mousse, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.
MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIES	Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2 – Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peuvent se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 – Conseils aux pompiers

CONSEILS AUX POMPIERS	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
AUTRES	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 – Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES POUR LES NON SECOURISTES	Utiliser des vêtements de protection. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.
POUR LES SECOURISTES	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir également la rubrique 8.

6.2 – Précautions pour la protection de l'environnement

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
---	--

6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

METHODES DE NETTOYAGE	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
-----------------------	---



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 4/8

CONSEILS SUPPLEMENTAIRES Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 – Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuel, voir section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler dans des zones bien ventilées. Ne jamais aspirer ce mélange. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour les animaux. Stocker à une température supérieure à - 5°C. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.
Stockage – à l'abri de	Des agents oxydants puissants. Rayons directs du soleil. Source de chaleur et d'ignition. Gel.
Emballage	Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 – Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation adéquate du produit, consulter la fiche technique et l'étiquette.

8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.2 – Contrôle de l'exposition

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES MAINS	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques conforme à la norme EN 374, par exemple en nitrile ou en PVA.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition. Par exemple tablier, bottes de protection, vêtement de protection contre les produits chimiques liquides* (conforme à la norme EN 14 605 pour les produits chimiques liquides pulvérisés).
PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à la norme EN 166 *.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Le port d'un équipement de protection respiratoire est conseillé. Par exemple l'utilisation de demi-masque ou d'un appareil respiratoire filtrant équipés de filtres anti-gaz et vapeurs conforme à la norme EN 14387.*

MESURES GENERALES DE PROTECTION ET D'HYGIENE

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 5/8

* Le choix d'un équipement de protection individuelle doit être déterminé par l'employeur, qu'après une étude sérieuse du poste de travail aboutissant à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible du poste de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair(e) et incolore
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7.04
Point de fusion / congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	177.8 °C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites inférieures / supérieures d'inflammabilité ou limites explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	0.8534
Solubilité(s)	Emulsifiable dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité	>260°C
Température de décomposition thermique	Non déterminé
Viscosité	31 mPa*s at 20°C / 13 mPa*s at 40°C
Propriétés explosives	Aucune
Propriétés comburantes	Aucune

9.2 – Autres informations

Aucunes données disponibles

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 – Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 – Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

10.4 – Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 – Matières incompatibles

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)





FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 6/8

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 – Informations sur les effets toxicologiques

Etude du produit

TOXICITE AIGUE PAR VOIE ORALE	DL50 rat Dose : > 2 000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR PENETRATION CUTANEE	DL50 rat Dose : > 2 000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR INHALATION	Aucune donnée disponible.
CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU	Résultat : Non irritant pour la peau.
LESIONS OCCULAIRES GRAVES / IRRITATION DES YEUX	Résultat : Pas d'irritation des yeux.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE	Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant.
MUTAGENEICITE DES CELLULES GERMINALES	Aucune donnée disponible.
CANCEROGENEITE	Aucune donnée disponible.
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	Aucune donnée disponible.
TOXICITE SPECIFIQUES POUR CERTAINS ORGANES CIBLES	Exposition unique : Aucune donnée disponible. Exposition répétée : Aucune donnée disponible.
DANGER PAR ASPIRATION	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 – Toxicité

Toxicité du mélange

Toxicité pour les poissons	CL50
Dose	19,5 mg/L
Durée d'exposition	96 h

Toxicité pour les daphnies	CE50
Dose	16,5 mg/l
Durée d'exposition	48 h

Toxicité pour les algues	CE50b
Dose	49,1 mg/l
Durée d'exposition	72 h

12.2 – Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 – Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 – Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 – Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 – Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.





FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 7/8

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 – Méthodes de traitements des déchets

PRODUIT Ne pas jeter les résidus dans l'éégout. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINES Ne pas réutiliser des récipients vides.
Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 – Numéro ONU : Non classé.

14.2 – Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 – Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 – Dangers pour l'environnement

Aucun danger connu.

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage - Rubrique des **ICPE** (France) : 1510

Autorisation de vente : 9800401

15.2 – Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H, EUH et les catégories de danger mentionnées dans les sections 2 et 3

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Asp. Tox. 1	Dangers pour la santé – Danger par aspiration, catégorie 1.
H 304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H 412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires :

Cette présente version (V2/12/12) annule et remplace la version précédente.

Toutes les sections ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Cette fiche de données sécurité a été révisée selon le nouveau format du règlement (CE) N° 453/2010.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SPASIS

Date de création : Novembre 2001
Date de mise à jour : Décembre 2012
Version : V2/12/12
Page : 8/8

Utilisation : Se conformer strictement aux préconisations techniques portées sur l'étiquetage du produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'empêche pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et l'utilisation du produit pour lequel il est seul responsable.

Réserve de responsabilités :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources exactes. Toutefois, la société B.H.S. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation de cette information. L'utilisateur du produit est responsable de vérifier l'adéquation de cette information quant à ses applications particulières.

